

Il est important, autant pour les compagnies de chemin de fer que pour leurs clients, de procéder au chargement sécuritaire et efficace des wagons.

Les marchandises, particulièrement celles qui sont transportées en wagons découverts, doivent être chargées de manière qu'elles arrivent en bon état à leur lieu de destination et sans compromettre la sécurité de l'exploitation. L'échange des wagons entre les réseaux s'en trouve par ailleurs facilité.

Les méthodes de chargement des wagons couverts et découverts sont régies par la réglementation établie par l'Association des chemins de fer du Canada et par l'Association of American Railroads. L'observation des publications de l'ACFC et des règles de chargement de l'AAR visant le chargement des wagons est obligatoire selon Transport Canada sous la gouverne de la Loi sur la sécurité ferroviaire au Canada.

L'AAR, qui représente les chemins de fer américains et canadiens, travaille en étroite collaboration avec les expéditeurs et les fournisseurs à l'élaboration et à la publication de règles sur la réalisation de chargements sûrs et économiques. Les réseaux membres de l'association sont convenus d'accepter sans réserve pour le transport et l'échange, sur tous les réseaux du Canada, des États-Unis et du Mexique, tous véhicules dont le chargement satisfait les normes de l'AAR.

Le règlement de l'AAR et les publications de l'ACFC sur le chargement des wagons découverts contient de nombreuses illustrations sur le chargement de divers types de produits comme le bois de construction, l'acier, les tuyaux, la machinerie, le matériel agricole, etc. Quant au règlement général, il fait état des exigences fondamentales s'appliquant à tous les types de chargements. Les publications de l'ACFC sont disponibles en version anglaise et française. On peut obtenir un exemplaire des règlements de l'AAR en s'adressant à:

Association of American Railroads
Publication Order Processing
50 "F" Street, N.W., 5th Floor COG
Washington, DC, 20001

On peut se procurer le recueil de manuels de la réglementation régissant le chargement des marchandises dans les wagons découverts "Loading of Commodities on Open Top Cars" ou seulement une des Parties apparaissant ci-dessous: <https://my.aar.org/otlr>

Partie #1000	Principes fondamentaux
Partie #2000	Chargement de produits en acier et tuyauterie
Partie #3000	Chargement de machineries (routes, nivellement et ferme)
Partie #4000	Non disponible et archives
Partie #5000	Chargement de produits forestiers et matériaux de construction
Partie #6000	Chargement du matériel militaire
Partie #7000	Chargement de marchandises sur remorque (TOFC) ou conteneur (COFC).

L'Association des chemins de fer du Canada s'est donné comme mandat de veiller à ce que le transport ferroviaire soit concurrentiel avec le transport routier. Dans ce cadre, elle voit à ce que les opérations de chargement et de déchargement des wagons, et la façon dont les marchandises sont calées et arrimées, n'entraînent pas de coûts supplémentaires ou de retards inutiles de livraison pour les clients des compagnies de chemin de fer. Les services Marketing et Exploitation des chemins de fer ont eux aussi tout intérêt à adopter des méthodes de chargement efficaces et sécuritaires.

L'Association des chemins de fer du Canada sert les intérêts de ses membres et de leurs clients en encourageant les expéditeurs et le personnel des chemins de fer à adopter des méthodes de chargement sécuritaires et en veillant à ce que la réglementation soit bien appliquée. Elle peut aussi se prononcer sur les litiges opposant des chemins de fer entre eux ou des chemins de fer et des clients, ceci, bien entendu, aux coûts les plus bas possibles.

Le rôle de l'Association des chemins de fer du Canada est :

- ◆ de surveiller le transport ferroviaire et d'encourager l'adoption de méthodes sécuritaires de chargement et de transport par la publication d'instructions et par des conseils donnés aux expéditeurs et aux personnes responsables du chargement et de la manutention des marchandises dans les chemins de fer;
- ◆ de connaître des règles de chargement, telles que publiées par l'Association des chemins de fer du Canada, l'Association of American Railroads et Transports Canada afin de fournir une interprétation appropriée pour les expéditeurs et les chemins de fer membres, à la demande;
- ◆ de favoriser l'adoption de meilleures méthodes de chargement, autant pour le trafic intérieur que le trafic international, et aussi bien pour les transports en wagons couverts et en wagons découverts que pour les conteneurs, les semi-remorques, ou les chargements exceptionnels;
- ◆ d'aider les expéditeurs et les compagnies de chemin de fer à instituer de nouvelles méthodes de chargement ou à réviser celles qui sont déjà en place;
- ◆ de favoriser l'entretien de bonnes relations entre les chemins de fer et leurs clients.

Chaque année, les directeurs-Réglementation du chargement inspectent des milliers de chargements et de wagons de toutes sortes, tant dans les gares de triage que sur les embranchements de clients. Lorsqu'ils relèvent une anomalie par rapport aux règles de sécurité ou à la réglementation de chargements, ils ont le pouvoir d'empêcher la circulation du wagon jusqu'à ce que son chargement soit rectifié.

Les directeurs-Réglementation des chargements participent aux travaux du comité sur la réglementation du chargement des wagons découverts de l'AAR et ont également des réunions avec des représentants de l'AAR pour échanger avec eux des informations. Cette étroite collaboration avec nos collègues américains est vitale étant donné le volume du trafic transfrontalier.

PRÉFACE (conclusion)

Un aspect fondamental du rôle des directeurs-Réglementation concerne l'éducation. En effet, ils consacrent beaucoup de temps à l'animation de séances d'information, qui s'adressent aux expéditeurs et au personnel des chemins de fer.

Ce travail d'éducation ne se termine jamais: le personnel et les équipements changent, la réglementation ainsi que les méthodes sont en constante évolution. Des manuels et certains documents audiovisuels se rapportant à la réglementation conçus par l'Association servent d'outils pédagogiques dans les sessions de formation.

L'Association des chemins de fer du Canada est heureuse d'apporter ce concours aux compagnies de chemins de fer du Canada et leurs clients, et elle espère avoir le plaisir de travailler avec vous.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements, veuillez communiquer nous.

M. Kevin Ouimet
Premier directeur, Services mécaniques
L'Association des chemins de fer du Canada
99 rue Bank, bureau 901
Ottawa, Ontario Canada K1P 6B9

(438) 827-5110 (Cell)
kouimet@railcan.ca (courriel)